

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES**

19260 Treignac

Lundi 27 octobre 2025

Paraphe



019-200066645-20251027-96prime2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2025

Feuillet - 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	20/10/2025
Certifié exécutoire le	27/10/2025
Date d'affichage	30/10/2025
Envoyé en préfecture le	30/10/2025

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François

EXCUSES : BONNET TENETZE Véronique (donne procuration à DEGERY Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LAURENT André (excusé), LE MEUR Marion (donne procuration à JENTY Philippe), PLAS Marcel (représenté), ROUCHEREAU Patrice, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane (excusée).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

96'-2025 ANNULE ET REMPLACE 96-2025 Motion pour le maintien du site du CFAI de Tulle

Le Président, explique avoir reçu un courrier de Michel BREUILH, Président de Tulle Agglo, lui relatant le risque de fermeture du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de Tulle à court terme.

Tulle Agglo a pris une délibération de motion le 19 mai 2025, et demande soutien aux collectivités voisines.

Considérant :

- Que le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Tulle, implanté dans le quartier de Souilhac, constitue un maillon essentiel de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les métiers de l'industrie ;
- Que cette implantation résulte historiquement de la reconversion liée à la fermeture progressive de la Manufacture d'Armes (GIAT Industrie) ;
- Que le site du CFAI s'intègre dans un environnement universitaire dynamique comprenant l'IUT de Tulle, l'école d'infirmières et d'aides-soignantes, l'école du professorat, le campus connecté et un restaurant universitaire ;
- Que le CFAI de Tulle participe activement au développement des compétences locales et au maintien de l'emploi industriel en Moyenne et Haute Corrèze, en lien étroit avec les entreprises du territoire ;
- Que le projet de transfert du site vers Brive, décidé par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) sans concertation avec les acteurs locaux, entraînerait une perte de capacité de formation et nuirait à l'équilibre territorial ;
- Que cette décision est contraire à l'esprit du Territoire d'Industrie Tulle-Brive, qui vise à renforcer la coopération et la réindustrialisation locales ;
- Considérant enfin que la concertation avec les collectivités, les entreprises, les personnels et les apprentis doit être un préalable à toute réorganisation de cette nature,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- Exprime son opposition ferme au projet de transfert du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Tulle vers Brive, décidé sans concertation et au détriment de l'équilibre territorial.
- Réaffirme son attachement au maintien et au développement du site de Tulle, indispensable à la formation des jeunes, à la vitalité économique et à l'attractivité du territoire de la Moyenne et Haute Corrèze.
- Demande à l'UIMM, ainsi qu'à l'État, à la Région Nouvelle-Aquitaine et au Département de la Corrèze, d'engager sans délai une concertation réelle avec les élus locaux et les partenaires socio-économiques.
- Mandate le Président de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources pour entreprendre toutes démarches, interventions et prises de position nécessaires au maintien du site du CFAI à Tulle.

Fait à Treignac le 30/10/2025

Le Président, Philippe JENTY

